

COMMENT SE SORTIR DU FICHER NATIONAL DES INCIDENTS DE REMBOURSEMENT DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Catégorie(s)

- Annuaire
- Information

Thématique(s)

- Besoins de première nécessité, budget, consommation
- Justice

Public(s)

- Tout public

Comment faire ?

Vous êtes inscrits au FCIP si vous avez un retard dans le remboursement d'un crédit ou le dépôt d'un dossier de surendettement

Vous souhaitez obtenir des renseignements sur :

- votre situation
- le nom du déclarant
- la nature de votre inscription
- les modalités de régularisation
- la date de fin de votre inscription

A qui s'adresser ?

Vous pouvez trouver toutes les adresses en cliquant sur **ce lien** ou Appeler au 01 42 92 42 92

Attention, aucune information personnelle ne sera délivrée par téléphone

Lien vers la ressource

<https://particuliers.banque-france.fr/contactez-nous/contactez-nous>